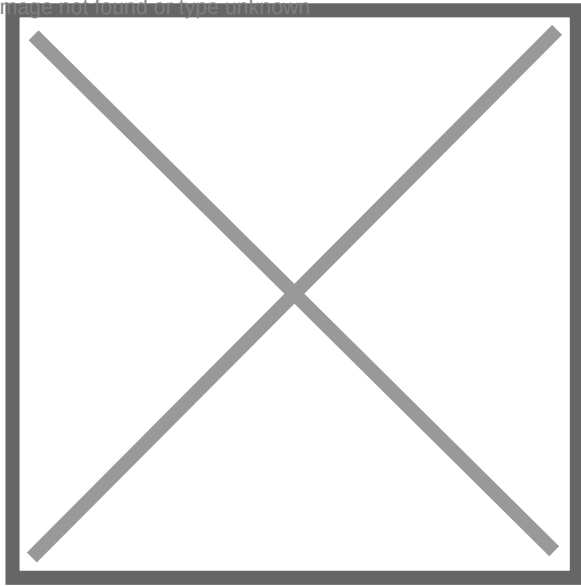


Image not found or type unknown



Licenciement économique et paiement des salaires

Par **KITEL**, le **07/02/2008** à **17:10**

Bonjour à tous,
Je vous remercie d'avance de répondre à mes interrogations!!
Mon employeur et en redressement judiciaire pendant 1 mois, il vient de lancer la procédure de licenciement économique. Quel est la meilleure possibilité pour moi, entre accepter ou non la formation (crp). Est-ce qu'il y a des contraintes, des obligations?
Si je refuse le CRP, et que je demande par la suite à l'ANPE ou à l'Assedic un bilan de compétence puis une formation. Est-ce qu'il l'acceptera ou pas? et si c'est plus avantageux pour moi?
Une dernière question, mon employeur tarde à me régler mon salaire, est-ce que je dois appeler sa mandataire? lui envoyer un courrier? ou?
Bonne journée à vous!
Et merci encore